

# **Compte rendu conseil municipal : séance du 18 mai 2016**

## **Délibérations du conseil:**

### **"Fond de concours de la Communauté de Communes de la Raye"**

#### **Demande de subvention**

La Communauté de Communes de la Raye a validé la création d'un fond de concours à destination des 5 communes.

50 000 € ont été alloués à ce fond, soit 10 000 € par commune.

L'attribution est strictement dédiée à l'informatisation des écoles et des Mairies, ainsi qu'à l'accessibilité.

Le montant de l'aide apportée est plafonné à 50 % de la dépense.

Monsieur le Maire propose de mobiliser ce fond sur la base des devis établis à cet effet .

- Informatisation école :

Tablettes Apple (une pour deux élèves), un support de rechargement et de réinitialisation, un écran électrique, un rétroprojecteur par classe.

(un montant de 9 773.30 € HT)

- Informatisation mairie :

Un portable de bonne puissance, un NAS (dispositif de stockage de grosse capacité et de partage de données).

(un montant de 1828.01 € HT)

- Accessibilité : accès cours d'école et city parc

(un montant de 4 566.10 € HT)

### **Demande de subvention à la région (DRAC) : "Projet Culturel Scientifique Économique et Social" PCSES**

La demande de subvention à la région comporte la rédaction d'un projet culturel validé

par le conseil municipal.

A cet effet, monsieur le Maire présente ce projet :

- Le contexte : Analyse du territoire, Analyse de l'existant de la bibliothèque

- Le projet :

- Moyens financiers et humains

Après lecture de ce projet, le conseil municipal décide de valider ce projet à l'unanimité.

### **Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

#### **Mobilier nouvelle bibliothèque:**

La nouvelle bibliothèque devrait être terminée au printemps 2017.

A ce propos, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'anticiper quant à l'équipement de ce nouveau bâtiment notamment en terme de mobilier, d'informatisation et de fond ( livres, revues ...)

Concernant le mobilier, il convient de distinguer le mobilier fixe (étagères, banque de prêt etc ...) et le mobilier non fixe ( chaises, bureau, présentoirs etc ...)

A cet effet Monsieur le Maire présente aux Conseil les devis obtenus dans en la matière .

Mobilier fixe : Entreprise Vivabat (lot 09) 19 956,20 € HT

Mobilier non fixe: Entreprise Borgeaud 12 787,27 € HT

Soit un montant total: 32 743,47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

De solliciter une participation financière à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

### **Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

#### **Alimentation du fond existant et abonnements pour le coin presse**

La nouvelle bibliothèque devrait être terminée au printemps 2017.

A ce propos, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'anticiper quant à l'équipement de ce nouveau bâtiment notamment en terme de mobilier, d'informatisation et de fond (livres, revues ...)

Concernant L'alimentation du fond et les abonnements en vue de la création d'un "Coin presse"

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'équipe d'animation de la Bibliothèque

#### **Alimentation du fond et abonnements presse :**

##### Projet d'alimentation du fond

Public	Nature	Allocation
Adultes	BD	100.00 €
	Romans	200.00 €
	Doc	350.00 €
Enfants	Albums	150.00 €
	Doc	350.00 €
	BDE	100.00 €
	ER	50.00 €
	Total	1300.00 €

##### Projet d'abonnement « coin presse »

Titres	Périodicité	Abonnement annuel
Le Monde	quotidien	298.00 €
GEO	mensuel	42.00 €
Le Dauphiné	quotidien	296.00 €
Causette	mensuel	61.00 €
Mon jardin et ma maison	mensuel	34.00 €
Psychologies magazines	mensuel	49.00 €
Sciences et vie junior	mensuel	69.00 €
J'aime lire	mensuel	45.00 €
Courrier international	hebdo	120.00 €
L'équipe	quotidien	276.00 €
Le canard enchainé	hebdo	66.00 €
Popi	mensuel	45.00 €
	Total	1401.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE

De solliciter la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

### **PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE / ASSOCIATION PEYRUS EN FETE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la décision de soutenir le projet de l'association "Peyrus en Fête".

L'Association « Peyrus en fête » qui souhaite fabriquer une estrade modulable en bois. Cette estrade sera Gracieusement mise à disposition auprès des autres associations du village et de la commune.

Monsieur le Maire propose une aide exceptionnelle pour un montant maximum de 300.00 euros.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des régularisations comptables.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur les virements de crédits nécessaires.

Le Maire de la commune de PEYRUS (Drôme) décide les virements suivants :

Dépenses de fonctionnement

compte 022 Dépenses imprévues	-	300.00 €
compte 6748	+	300.00 €

### **PISCINE : DROITS D'ENTREE / SAISON 2016**

Monsieur le Maire, rappelle aux conseillers municipaux les tarifs des droits d'entrée à la piscine adoptés en 2015

Les droits d'entrée étaient les suivants :

adultes et adolescents :

ticket individuel : 3.00 euros

carnet de 10 tickets : 27.00 euros

enfants moins de 14 ans :

ticket individuel : 1,50 euros

carnet de 10 tickets : 12,00 euros

adultes et adolescents peyrusiens :

ticket individuel : 2.80 euros

carnet de 10 tickets : 24.00 euros

le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir les tarifs.

### **PISCINE : Gérance du bar**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la personne qui assurera la gérance du bar de la piscine pour la saison 2016.

Précise qu'à ce jour une seule personne a posé candidature, Madame Maria MORCILLO BANEGAS, qui avait assuré ce poste depuis 2007, en ayant donné entière satisfaction.

Donne lecture du modèle de convention établi à cet effet, et invite le conseil municipal à déterminer le montant de la gérance.

A titre indicatif, rappelle que la saison précédente il s'élevait à 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le montant de la gérance du bar de la piscine.

### **Recrutement d'agents accroissement saisonnier d'activité**

Considérant qu'en cas d'accroissement saisonnier de l'activité il est nécessaire de recruter temporairement du personnel.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE

D'autoriser le Monsieur le Maire à procéder, en cas de besoin au recrutement d'un ou deux agents contractuels ou titulaires, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant de juin à août , pour l'accroissement saisonnier d'activité.

Ce ou ces agents assureront des fonctions d' accueil du public, guichet de la piscine municipale, nettoyage des locaux, relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

### **CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET : B.N.S.S.A "BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE NAUTIQUE"**

Monsieur le Maire expose au conseil, qu'il y a lieu de créer par délibération le poste saisonnier de BNSSA pour la piscine municipale de Peyrus.

La piscine municipale est ouverte tous les jours de la semaine du 1 juillet au 31 août de 11 heures 30 à 19 heures.

Le maire propose la création d'un emploi saisonnier de BNSSA à titre contractuel à plein temps.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE de créer un emploi saisonnier de BNSSA à temps complet pour la période d'ouverture de la piscine municipale.

HABILITE le maire, à établir le contrat de travail correspondant à ce poste.

### **DELIBERATION: CONVENTION POUR UN COMMERCE NON SEDENTAIRE : fabrication et vente de "burgers"**

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour autoriser l'installation d'un commerce non sédentaire de fabrication et vente de burgers.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être établie, et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur Benedetti Gaël domicilié 8 Impasse les guinets à Besayes (Drôme) 26300 à exercer son activité de restauration rapide à emporter, à partir du 1 Juin 2016 ; 3 mois renouvelables par tacite reconduction.

Monsieur BENEDETTI Gaël doit prévenir de la reconduction de son activité au moins un mois avant la fin du trimestre ; tout trimestre entamé sera dû.

### **Objet : ECLAIRAGE PUBLIC / APPROBATION DU PROJET**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet cité en objet, par présenté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'oeuvre de l'opération.

Opération : Traverse village Tranche 1

Dépense prévisionnelle HT 54 500.00 €

Plan de financement :

Financements mobilisés par le SDED /

40 % du montant de la dépense prévisionnelle hors taxes avec maximum de dépense subventionnelle par commune et par an de 46 000.00

18 400.00 €

Participation communale

36 100.00 €

TVA récupérable par le biais du FCTVA

10 900.00 €

Selon le taux en vigueur au moment de la récupération

Dépense prévisionnelle TTC

65 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) approuve ce projet, et décide d'inscrire la totalité des dépenses au budget communal
  - 2) approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,
  - 3) décide de solliciter une subvention du syndicat départemental d'énergies de 18 400.00 €
  - 4) décide de financer comme suit la part communale
  - 5) donne pouvoir à Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ces travaux et notamment ceux concernant leur dévolution à l'entreprise
- L'intervention du syndicat sera rémunérée conformément au contrat cosigné entre la commune et le syndicat départemental d'énergies de la Drôme.

### **Objet : ESTHETIQUE DES RESEAUX / APPROBATION DU PROJET**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes

Opération : ELECTRIFICATION

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village Tranche 1 secteur église

Dépense prévisionnelle HT	140 128.42 €
dont frais de gestion : 6672.78 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	112 102.74 €
Participation communale	28 025.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,
- 3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation, Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4) décide de financer comme suit la part communale
- 5) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur d'énergie SDED
- 6) donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### **DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES / APPROBATION DU PROJET/ ESTIMATIF TRAVAUX/ PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes

Opération : ELECTRIFICATION

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village Tranche 1 secteur église/ Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	29 614.13 €
--	-------------

dont frais de gestion : 1 410.20 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	8 884.24 €
Participation communale basée sur le HT	20 729.89 €
Total HT des travaux de câblage : 5 041.00 €	
Plan de financement prévisionnel :	2 470.09 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49 % x 5041.00 = 2470.09 €)	
Financements mobilisés par le SDED	741.03 €
Participation communale	1 729.06 €
Montant total de la participation communale	22 458.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 3) décide de financer comme suit la part communale
- 4) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur d'énergie SDED
- 5) donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIP** **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Considérant la nécessité d'une nouvelle construction d'un bâtiment communal en salle multifonctionnelle, la commune envisage l'aménagement d'un lieu pour le mieux vivre ensemble, et rencontre intergénérationnelle tout en y intégrant également un espace de bibliothèque, poste, coin café, dépôt de pain..... Cet espace sera équipé de sanitaires et de points d'eau. Une partie sera aménagée en préau couvert, elle servira d'abri aux personnes dans l'attente de bus.

L'aménagement de la place permettra l'organisation d'évènements occasionnels ou festifs, fête de la musique, des écoles et autres évènements organisés par les associations comme "a fête des vieux tracteurs".

Elle sera aussi le lieu pour organiser le marché alimentaire de Peyrus et d'améliorer le cadre de vie au cœur du village.

Pour la réalisation de ce projet, la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre complet (des études d'avant projets jusqu'au parfait achèvement). Ce qui lui a permis de se doter d'une équipe pluridisciplinaire (architectes en bâtiment, voirie réseau divers, bureau d'étude en structure, charpente, fluides, programmiste ...). Le bureau d'étude d'architecture Fabien RAMADIER est le mandataire de ce groupement.

Le permis de construire de l'aménagement délivré par les services de l'état en Octobre 2015 a fait l'objet d'un passage en commission de sécurité et d'accessibilité. Le montant prévisionnelle de l'acquisition foncière, de l'aménagement de la place et la construction du nouveau bâtiment est estimé à 459 111,47 € HT.

Vu le projet d'aménagement de la place de la mairie, des abords de l'école primaire et de la construction du nouveau bâtiment qui vise à :

- Améliorer l'espace public existant, devant tout le bâtiment de l'école pour l'organisation de marchés alimentaires et fêtes du village.
- Améliorer et sécuriser les circulations des piétons vers l'école et la mairie en tenant compte de l'arrêt bus.
- D'aménager un espace vert avec aire de jeux pour les jeunes enfants.
- La construction d'un nouveau bâtiment communal en salle multifonctionnelle, par l'aménagement d'un lieu pour le mieux vivre ensemble, et rencontre intergénérationnelle en y intégrant également un espace de bibliothèque, poste, coin café, dépôt de pain

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE :

De solliciter la participation financière des services de l'état au titre de la dotation solidarité à l'investissement public local ( DSIP) pour la réalisation de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRAC** **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Considérant la nécessité d'une nouvelle construction d'un bâtiment communal en salle multifonctionnelle, la commune envisage l'aménagement d'un lieu pour le mieux vivre ensemble, et rencontre intergénérationnelle tout en y intégrant également un espace de bibliothèque, poste, coin café, dépôt de pain..... Cet espace sera équipé de sanitaires et de points d'eau. Une partie sera aménagée en préau couvert, elle servira d'abri aux personnes dans l'attente de bus.

L'aménagement de la place permettra l'organisation d'évènements occasionnels ou festifs, fête de la musique, des écoles et autres évènements organisés par les associations comme "a fête des vieux tracteurs".

Elle sera aussi le lieu pour organiser le marché alimentaire de Peyrus et d'améliorer le cadre de vie au cœur du village.

Pour la réalisation de ce projet, la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre complet (des études d'avant projets jusqu'au parfait achèvement). Ce qui lui a permis de se doter d'une équipe pluridisciplinaire (architectes en bâtiment, voirie réseau divers, bureau d'étude en structure, charpente, fluides, programmiste ...).

Le bureau d'étude d'architecture Fabien RAMADIER est le mandataire de ce groupement.

Le permis de construire de l'aménagement délivré par les services de l'état en Octobre 2015 a fait l'objet d'un passage en commission de sécurité et d'accessibilité. Le montant prévisionnelle de l'acquisition foncière, de l'aménagement de la place et la construction du nouveau bâtiment est estimé à 459 111,47 € HT.

Vu le projet d'aménagement de la place de la mairie, des abords de l'école primaire et de la construction du nouveau bâtiment qui vise à :

\* Améliorer l'espace public existant, devant tout le bâtiment de l'école pour l'organisation de marchés alimentaires et fêtes du village.

- Améliorer et sécuriser les circulations des piétons vers l'école et la mairie en tenant compte de l'arrêt bus.
- D'aménager un espace vert avec aire de jeux pour les jeunes enfants.

- La construction d'un nouveau bâtiment communal en salle multifonctionnelle, par l'aménagement d'un lieu pour le mieux vivre ensemble, et rencontre intergénérationnelle en y intégrant également un espace de bibliothèque, poste, coin café, dépôt de pain

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE :

De solliciter la participation financière des services de l'état dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publiques.

### **Divers :**

- Travaux à la piscine municipale
- Ressource numérique bibliothèque
- Renouvellement contrat Charrière Loïc
- Divers travaux prévus en régie (déplacement d'un abri bus)
- Démarrage travaux de voirie fin août
- Démarrage travaux place de la mairie
- Achat de 14 dictionnaires pour les CM2
- Réflexion "terrain" Charignon C.
- Prêt du radar pédagogique à la Mairie de Combovin
- Course "Montée des Limouches"
- Trail des Spahis le 5 juin
- Enduro ardbike
- Trail des Kids, Intervillage, Inauguration du city parc le 21 mai

**Prochain conseil : le lundi 20 juin à 20 h**

**Séance levée à 22 h**